

Spécial Congés Scolaires



NOUS, artistes enseignants relevant de la fonction publique territoriale, PROTESTONS contre les attaques statutaires répétées dont nous sommes l'objet.

Sans cesse, la légitimité de nos métiers est rediscutée, nos missions sont remises en cause, nos congés attaqués.

IL FAUT QUE CELA CESSE

- ▶ Nos années d'études au conservatoire sont tout simplement ignorées !
- ▶ Nos années de formation après le BAC sont divisées par 2 !
- ▶ Nos diplômes d'enseignement sont nettement sous-évalués !
- ▶ L'équivalence avec l'Éducation Nationale et l'Europe est oubliée !

Cette disqualification a pour seul but de réduire au maximum nos rémunérations.

- ▶ Pourquoi nos emplois devraient-ils être la seule variable d'ajustement des budgets publics ?
- ▶ Nous serions les nantis des congés annuels, les responsables d'une rupture d'équité au sein de la fonction publique territoriale, les bénéficiaires calamiteux de coutumes ou d'usages d'autres temps.
- ▶ **Exigeons que nos collectivités inscrivent dans le règlement intérieur : l'établissement d'enseignement artistique sera ouvert en référence au calendrier des congés scolaires.**

POUR que notre profession soit enfin reconnue...

POUR vivre dignement de nos métiers...

POUR le respect de nos missions d'enseignement spécialisé...

Nous appelons l'ensemble des artistes enseignants de la musique et de la danse à s'informer, à se mobiliser, à résister.

Sommaire

Les congés scolaires	p. 2
Les mots pour le dire	p. 3
Le parcours du combattant	p. 4
Diverses réflexions.....	p. 5
Enseignants artistiques, que faites-vous de vos congés ?.....	p. 6
Education nationale et congés scolaires	p. 7
Des pratiques qui rappellent les pires heures de l'histoire française du XXème siècle.....	p. 7
Et si demain.....	p. 8

Les congés scolaires

C'est le serpent de mer de la profession. Le sujet qui fâche. Le point d'achoppement autant avec nos employeurs publics qu'avec nos collègues territoriaux en général, parfois avec les parents d'élèves aussi. Régulièrement, nous subissons des pressions, des attaques. Nous serions les nantis des congés annuels, les responsables d'une rupture d'équité au sein de la fonction publique territoriale, les bénéficiaires calamiteux de coutumes ou d'usages d'autres temps.

Pendant longtemps, pour ne pas attiser les braises, nous avons décidé, et moi le premier, d'une doctrine : il ne faut pas répondre.

Il ne faut pas répondre que je mets à disposition du service, et pour le bon fonctionnement dudit service, mon instrument, un violoncelle Laberte de 1924, d'une valeur d'environ 18 000 euros sans aucune contrepartie. Et donc que pour venir au travail, je suis obligé de venir avec mon véhicule. Alors que de nombreux collègues de ma collectivité viennent à vélo les mains dans les poches (si, si, ils sont très forts).

Il ne faut pas répondre que je paye une assurance personnelle pour cet instrument, notamment pour une utilisation dans le cadre de mon travail, d'un montant de 201,57 euros pour 2011, sans aucune contrepartie, alors que ma collègue secrétaire du conservatoire qui s'occupe des recettes perçoit, légitimement, une NBI en contrepartie du risque relatif à la manipulation d'argent.

Il ne faut pas répondre que dans ma salle de cours, j'utilise mes partitions personnelles, qu'il y en a environ 200 pour une valeur de 4000 euros environ. Alors que ma propre compagne qui travaille au musée archéologique n'apporte qu'un agenda fourni par la collectivité (que je ne peux d'ailleurs pas utiliser puisqu'il est en année civile).

Il ne faut pas répondre que j'apporte régulièrement mes CD pour faire de l'écoute avec mes élèves parce que ceux de la médiathèque ne sont pas forcément adaptés à mon enseignement.

Il ne faut pas répondre que j'utilise pour le service mon ordinateur, mon imprimante, mes logiciels musicaux spécifiques, mon matériel de reproduction sonore, ma connexion Internet pour travailler sur des arrangements musicaux divers.

Il ne faut pas répondre que dans la FPT, la précarité, c'est-à-dire les temps non complet et les non titulaires, concernent bien plus la filière culturelle que la filière administrative, par exemple, et ce dans des proportions considérables.

Il ne faut pas répondre que pour devenir assistant spécialisé d'enseignement artistique il faut faire au moins 10 ans d'études en plus et en même temps que les études scolaires et supérieures.

Il ne faut pas répondre que dans le cadre de cette fonction, je travaille systématiquement entre 16h et 21h30 et que ma vie familiale est bien différente que celle d'un rédacteur. Et que mes samedis sont souvent bien occupés par ma fonction. Et les dimanches aussi parfois. D'ailleurs mon fils a redoublé sa 4ème l'année dernière et je culpabilise énormément. Et quand le conservatoire organise un concert, je suis mobilisé avant pour apporter le matériel (dans ma voiture ou parfois je suis obligé de conduire un fourgon de service), et répéter pendant pour faire le concert, et après pour rapporter et ranger tout le matériel, souvent des amplis lourds et encombrants d'ailleurs.

Il ne faut pas répondre que si je recherche une mutation à l'intérieur de ma collectivité parce que ça ne va plus du tout avec mon chef de service par exemple, je n'ai aucune solution puisqu'il n'y a qu'un seul conservatoire dans ladite collectivité, même à Lyon ou à Marseille.

Il ne faut pas répondre que si je veux passer à temps partiel, contrairement à tous les autres agents de ma collectivité, je dois faire ma demande 6 mois avant, et plus précisément avant le 31 mars et que je n'ai le droit de prendre qu'une année scolaire complète et pas autre chose.

Il ne faut pas répondre que depuis la parution de la filière culturelle en 1991, l'examen professionnel qui me permettrait d'accéder au grade supérieur n'a été organisé, depuis 20 ans, qu'une seule fois.

Il ne faut pas répondre que, en 2001, quand tous les agents de ma collectivité sont passés de 39h à 35h, soit une réduction du temps de travail de plus de 10%, nous, les enseignants artistiques, nous sommes restés bien sagement à 20h (catégorie B) et 16h (catégorie A).

Il ne faut pas répondre que si je veux ouvrir un compte épargne temps, contrairement à tous les autres agents de ma collectivité, je n'aurai simplement pas le droit d'en disposer d'un.

Il ne faut pas répondre que comme chaque année, le comité social organise un magnifique grand voyage en dehors des périodes de vacances scolaires, et que je ne pourrai absolument pas m'inscrire, comme tous les ans, contrairement à tous les autres agents de ma collectivité.

Il ne faut pas répondre que depuis que je travaille dans la FPT, c'est-à-dire 21 ans, je n'ai jamais utilisé de congé maladie. Et autour de moi, la question de l'absentéisme ne se pose même pas. En général, mes collègues se trouvent souvent dans l'ignorance même de cette problématique.

Il ne faut pas répondre que je n'ai pas de NBI "accueil" alors j'accueille des enfants dans ma salle de cours tout le temps et que je fais justement très attention à cet accueil en m'occupant moi-même et régulièrement de l'aménagement et de la décoration de ma salle, en faisant aussi attention tout le temps aux premières minutes de l'entrée d'un élève dans ma salle.

J'arrête là cette liste à la Prévert de peur de décourager les jeunes qui souhaiteraient rentrer dans le métier. Ou plus simplement de devenir ennuyeux. Cette liste, je la vis chaque fois que je vais travailler. A tel point que, la routine aidant, j'oublie, je ne me rends même plus compte. Quand je vais travailler, je pense avant tout à mes élèves, à leur programme, à leur travail. Je préfère penser à ça. Je préfère ne pas penser à la lourdeur qui l'entoure. Je préfère.

Donc, nous disions :

1) mon employeur mettra à ma disposition un violoncelle d'une valeur équivalente au mien et le véhicule de fonction (pas de service, j'entends) nécessaire ; il me prêtera le matériel informatique et les logiciels ad hoc, et ceci pour chaque collègue aussi puisque nous préparons les cours en même temps, le matin en général ;

2) il remplira mon placard de toutes les partitions nécessaires, même celles qui ne sont plus éditées depuis des années, avec tous les doigtés et coups d'archet inestimables de mes anciens professeurs ;

3) il fera pareil pour les CD, même ceux qui n'existent plus, même les copies, les trouvailles et autres richesses de ma collection dont profitent mes élèves ;

4) le gouvernement et tous les employeurs locaux prendront les dispositions nécessaires pour que le taux d'emploi à temps non complet et le taux d'agents titulaires soit le même dans l'enseignement artistique que dans la filière administrative, et ce à compter du 1er janvier 2012 ;

5) toujours à compter du 1er janvier 2012, mon Diplôme d'Etat de professeur de musique délivré en 1987 par le ministère de la culture sera considéré comme un Doctorat dans le cadre de la nouvelle norme européenne d'équivalence, dite LMD ; il est bien évident que, sur la

base de l'équité, ma rémunération sera adaptée à mon niveau d'étude ;

6) les rythmes scolaires en France seront aménagés de telle sorte que mes élèves pourront venir en cours de violoncelle entre 14h30 et 18h30 du lundi au vendredi ; que dans chaque conservatoire, il y aura des personnels techniques dédiés pour s'occuper de toute la logistique nécessaire ;

7) dans ma collectivité, si je veux changer de service, je pourrai avoir les mêmes chances de mutation interne que n'importe quel autre agent et je pourrai partir 2 semaines en voyage organisé par le comité des œuvres sociales ;

8) je pourrai obtenir un temps partiel comme n'importe quel autre collègue et je pourrai aussi ouvrir un compte épargne temps ; et puis l'examen professionnel de ma filière sera organisé aussi souvent que dans la filière administrative par exemple ;

9) mon temps de travail hebdomadaire sera réduit de 10%, c'est-à-dire que je passerai à 18h hebdomadaires ;

10) je pourrai moi aussi bénéficier de la NBI accueil.

Il ne faut pas répondre que je n'accepterai jamais qu'on ouvre le dossier congés scolaires sans que tous les autres dossiers soient aussi ouverts parce que c'est trop facile de n'ouvrir que le dossier qui arrangerait tous les détracteurs de ma profession. Eventuellement, je pourrais répondre que si les 10 points cités ci-dessus étaient mis en oeuvre, j'accepterai très volontiers une équité de congé.

Et donc, pour finir, dans un climat où les attaques directes se multiplient, où tout et n'importe quoi se dit face à nous ou bien dans notre dos, nous avons décidé aujourd'hui de répondre.

Les mots pour le dire

Quelques considérations sur le glissement de sens du mot équité. Trouvé sur Internet : justice naturelle basée sur les droits de chacun.

Aujourd'hui, c'est :

- un euphémisme pour "nivellement par le bas" ;
- un levier pour décupler contre les droits des salariés la force de l'envie, de la jalousie et autres sentiments nobles développés par la société de concurrence de chacun avec tout le monde dans laquelle nous vivons ;
- un tic de langage pour tous les "républicains" à qui le mot égalité arrache la gueule.

A rapprocher du glissement de sens du mot privilège : à l'origine, il s'agit d'un avantage indu, immérité (héréditaire, par exemple).

Dans la fonction publique, il n'y a pas de privilèges, il n'y a que des métiers qui comportent des contraintes, et le rôle des syndicats est d'obtenir (et de conserver) les compensations qui leurs sont attachées. Et tous ces privilèges sont accessibles à tous par la voie du concours. En d'autres termes, si la situation des enseignants artistiques est tellement enviable, chacun peut passer les concours et faire ce métier-là !

Le parcours du combattant

Je voudrais vous parler de notre situation de professeur d'enseignement artistique, d'assistant et assistant spécialisé d'enseignement artistique. Ce merveilleux métier dont tout le monde rêve dans la FPT à cause des vacances scolaires. Ce métier qui ne serait pas un travail puisque, chacun le sait, il s'apparente à une passion, et pour lequel donc, nous ne comptons pas nos heures.

J'ai débuté le violon à 10 ans et, chaque jour, pendant que mes ami(e)s vauquaient aux occupations de leur âge (poupée Barbie ou foot avec les copains), je travaillais déjà 30 minutes, gammes, études, concertinos. C'est ainsi, il faut en passer par là pour jouer correctement du violon.

Mon professeur au conservatoire, que je remercie au passage pour son professionnalisme, m'a donné le goût du travail bien fait, l'exigence et la patience inhérente à la formation de tout musicien. De 30mn de travail quotidien sur mon instrument je suis passée à 45mn, puis à 1heure, puis 2h, puis 3h, puis 4h. Le métier de musicien est une quête perpétuelle vers une perfection jamais atteinte. Nicolas BOILEAU, illustre poète français, nous l'avait déjà dit il y a plus de 300 ans :

*Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse, et le repolissez,
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.*

Bien sûr, pendant ce temps, j'allais au collège, au lycée, pas d'horaires aménagés dans ma petite ville de province. Baccalauréat scientifique (si, si...) et en plus 12h de cours hebdomadaire au conservatoire. A la fin, ça devenait franchement dur, avec le lycée. Mes parents m'ont vraiment bien soutenue, ils avaient compris que je voulais en faire mon métier.

Après l'obtention d'une médaille d'or, j'ai tenté et réussi le prix de perfectionnement en violon. Pas facile, parce qu'en plus du violon, il fallait aussi être très bonne en solfège, lire très vite la musique, savoir analyser les partitions, pratiquer la musique de chambre, s'y connaître en histoire de la musique. C'est sûr, après tout ça, j'étais vraiment bien formée pour me présenter au Diplôme d'Etat de professeur de violon, le premier organisé, en 1987.

Une fois ce diplôme en poche, 4 ans d'attente pour que les décrets d'application sortent de terre et que je puisse me présenter à un concours de la FPT. Une sorte de parcours idyllique que ma copine R. devenue rédactrice (en fait attachée depuis) dans la FPT n'a pas eu à vivre avec simplement son Bac.

Enfin un poste, j'ai eu de la chance, je joue d'un instrument très demandé, mon poste est à temps complet. Ce n'est pas le cas de mon copain C. qui en plus, lui, a un Prix du Conservatoire National Supérieur (!) de Lyon, mais qui joue de la trompette. Conséquence directe, il enseigne dans 4 conservatoires différents avec 4 temps non complets à raison d'un total de 17 heures hebdomadaires seulement. De surcroît, il subit deux situations administratives

différentes : titulaire dans deux communes et contractuel dans les deux autres depuis 10 ans (il est bien plus jeune que moi).

Ah oui, pour les jeunes, j'oubliais de vous dire que, maintenant, pour obtenir ce Diplôme d'Etat il faudra d'abord intégrer un pôle supérieur de conservatoire dûment habilité comme tel par le ministère de la culture (concours), faire un parcours Licence Master Doctorat couplé avec un Diplôme National Supérieur de Musicien Professionnel dudit pôle supérieur (autre concours), puis passer ce Diplôme d'Etat pendant une quatrième année (examen). Si les parents sont peu fortunés, pas la peine d'y penser.

Tout ça pour être payé 1 100 euros net en début de carrière, Bac + combien déjà ? 5 je crois sans compter mes petites années d'études comme dit mon autre copain M.

Mais attendez, ce n'est pas fini. Ensuite seulement il sera possible de présenter un concours (à nouveau) d'un CDG en vue d'être inscrit sur une liste d'aptitude. Chez nous on appelle ça le parcours du combattant.

Dans ce parcours, un nouvel obstacle. Les collectivités ne déclarent pas beaucoup les postes vacants et donc très peu de places sont mises au concours et mon amie C. n'a pas été retenue avec pourtant une excellente note. C'est bêta, surtout pour elle, c'est la deuxième fois qu'elle se présente, elle est en CDD depuis 5 ans, mais comme il n'y a un concours que tous les 3 ou 4 ans elle n'a pu tenter que deux fois. Cette année sera peut être la bonne.

L'adjoint administratif de la mairie, à qui elle en parlait, lui a demandé «Mais dites-moi, et l'examen professionnel, pourquoi ne l'a-t-elle pas passé ? Ah oui, c'est vrai, je l'avais oublié celui-là. Mais je suis pardonnable, il n'a eu lieu qu'une fois en 20 ans, c'est vraiment bizarre cette filière culturelle.

Bon je vais devoir vous quitter car ce soir, à 20h15, la quinzaine musicale m'attend et je vais accompagner ma classe de violon qui se produit dans le spectacle du professeur de percussion qui a arrangé 25 pièces de musiques de films avec ses logiciels et ordinateur personnel, chez lui, spectacle pour lequel j'ai effectué plus de 20h de répétitions non rémunérées sur mon lieu de travail.

Heureusement, dans 4 jours les vacances. Je vais pouvoir souffler un peu et partir avec mon mari X qui est attaché et utilise son crédit épargne temps pour gérer ses congés. Heureusement qu'il s'occupe de nos enfants, le reste du temps. Moi j'ai toujours l'agenda à la main et je cours toute la journée. Il me reproche de rentrer trop tard le soir.

Allez, à plus, je les aurai bien mérités mes congés, je suis crevée. J'ai la nuque raide, j'ai une marque toute rouge dans le cou, et j'ai de la corne au bout des doigts. Ils sont tout noirs, à force de travailler mon violon. Ma fille, qui a sept ans, ça la fait rire. «T'as pas des mains de maman, elles sont comme celles de Papy !»

Diverses réflexions

Lorsqu'on interpelle un enseignant artistique sur ses congés, souvent, la réponse arrive vite et le discours est loquace. Extraits.

J'en ai assez que l'enseignement artistique ne soit traité que dans une problématique de congés scolaires et non dans sa globalité.

J'en ai assez que l'on ne tienne pas compte qu'un enseignant est aussi un artiste et que, de ce fait, il a une pratique artistique quotidienne tel un sportif de haut niveau.

J'en ai assez du niveau de salaire en début de grille des assistants et assistants spécialisés à 1100 euros net.

J'en ai assez de la non reconnaissance de toutes nos années d'études.

J'en ai assez de n'avoir aucun matériel pour travailler et de tout payer, instruments, partitions et le reste de ma poche.

J'en ai assez d'avoir des horaires pourris.

J'en ai assez que l'on confonde les missions d'un enseignant artistique et celle des métiers d'animation.

J'en ai assez de voir les ASEA courir d'une collectivité à l'autre pour arriver à avoir un nombre d'heures suffisant pour pouvoir nourrir leur famille et payer leurs factures avec un pouvoir d'achat toujours en baisse.

J'en ai assez que des collectivités qui ne respectent pas les règles statutaires ne soient jamais épinglées.

J'en ai assez des collectivités qui ne déclarent pas leurs postes vacants aux centres de gestion, ce qui diminue donc au moins de 50% les postes mis au concours des listes d'aptitude, et qui empêche donc un nombre très important de diplômés du CA et du DE de pouvoir être titularisés.

J'en ai assez de l'hypocrisie des collectivités qui emploient sciemment des agents en CDD depuis des années avec des contrats illégaux.

J'en ai assez de ces DGS qui croient que nous leur devons des comptes sur nos heures de préparation qui dépassent de loin les 15h hebdomadaires : aurait-on l'idée de demander des comptes aux enseignants de l'éducation nationale sur leur temps de préparation de cours ?

Le débat sur les congés revient sans cesse dans ma collectivité (65000 habitants), d'une manière discrète et insidieuse de la part de la DRH, en particulier depuis le projet d'un nouveau bâtiment (ouverture 2014). Si cette dernière y va sur la pointe des pieds pour le moment c'est du au fait qu'un représentant du personnel qui siège au CTP est très proche des enseignants. D'ailleurs, la DRH connaît notre position et nous ne manquons pas régulièrement de lui rappeler.

Je comprends parfaitement l'irritation que peut provoquer un tel courrier remettant en cause nos congés annuels. Je m'interroge cependant sur le fait de savoir si on ne surestime pas l'importance de ce courrier de ce Monsieur B. et la nécessité de lui donner encore plus d'importance en lui répondant. Cela donne un peu l'image d'une profession sur la défensive. Je ne conteste pas le fait qu'il y ait dans telle ou telle commune des vellétés de remettre en cause le bénéfice des vacances scolaires pour les professeurs des conservatoires et autres écoles de musique, mais il me semble que cet usage reste malgré tout très majoritaire en France. Que ce Monsieur, à titre personnel, souhaite susciter un débat sur cette question, cela ne fait aucun doute. Mais je ne suis pas sûr que nous ayons intérêt à lui donner cette place.

1) Il faudrait faire un chiffrage pour connaître le coût de la présence d'un enseignant à raison de 35 heures hebdomadaires, achat d'instruments, assurances, maintenance, achat des partitions et renouvellement régulier, les CD pareil, éventuellement de DVD avec le matériel qui va avec, l'informatique, sans oublier le problème de disponibilité des salles avec tous les enseignants présents en même temps, bien entendu au nom de l'égalité de présence avec les autres agents.

2) Il faudrait dire et redire qu'il n'y a pas égalité puisque nous ne sommes pas rémunérés au niveau de notre diplôme.

3) Il faudrait aussi avertir la Direction de la Musique et demander leur intervention, sans illusion sur leur action, mais quand même qu'elle sache dans quelle galère nous sommes.

Je fais partie de ceux qui pensent qu'il faut communiquer sur le sujet. Je suis quotidiennement aux prises avec des élus, DGS et autres DRH, qui me renvoient à la figure, quel que soit le sujet abordé, nos fameux congés scolaires. D'où que soit partie la discussion, elle arrive toujours au même point : «oui, mais, quand même, vous avez les vacances scolaires !!» C'est l'argument ultime, imparable, qui justifie toutes les injustices.

L'épée de Damoclès qui pèse sur nous en permanence: «Ne demandez rien, ne vous plaignez pas, sinon, on pourrait vous obliger à travailler pendant les vacances...».

Un élu, à qui je venais me plaindre il y a quelques années de ce que mon salaire n'était plus complété par la commune au-delà de 30 jours d'arrêt maladie (effectuant à l'époque 1100 km par semaine, j'ai été arrêtée 6 mois quand j'attendais mon premier enfant), m'a répondu tranquillement (je cite) : «mais, Madame, je suis d'accord avec vous, même la balayeuse de la mairie a une meilleure situation que la vôtre ! Mais elle travaille pendant les vacances scolaires, elle...».

Enseignants artistiques, que faites-vous de vos congés ?

Un adhérente nous le faisait remarquer : *«Mais pendant mes soi-disant congés, qu'est-ce qu'ils croient, que je me tourne les pouces ?»*

Effectivement, notre métier n'est pas de celui qui s'oublie lorsque l'on quitte le service. Il nous habite constamment, même en congés, bien sûr. D'ailleurs, comme un sportif, il est indispensable, pour un musicien, pour une danseuse, de s'entraîner régulièrement.

Et puis, pour les vacances de Noël aux Antilles, celles de Février à la neige, celles de Pâques aux Etats-Unis, celles de juillet dans la résidence secondaire au bord de la mer et celles en août, à Sydney, il faudra choisir un autre métier. Le compte en banque d'un artiste enseignant de la fonction publique territoriale est totalement incompatible avec ce luxe.

Que faites-vous de vos congés ? Nous avons interrogé nos collègues. Leurs réponses sont multiples, mais toutes sont en rapport direct avec leur activité professionnelle !

Une enseignante danseuse : *«J'en profite pour faire les costumes du spectacle de fin d'année. D'ailleurs, chaque fois que j'accompagne ma fille pour s'acheter un petit bracelet ou une bague, je regarde tous les accessoires possibles pour les costumes...»*

Une autre : *«Je vais assister à des festivals de danse pour voir des spectacles et assurer côté boulot. Voir des expos aussi qui me servent au travail. Bien sûr c'est le plaisir. Mais le boulot est toujours un peu derrière.*

Autre chose que je n'arrive à faire que pendant mes vacances : me documenter et englober des ouvrages pédagogiques et des ouvrages sur des connaissances liés à mon travail, par exemple sur l'anatomie appliquée à la danse.

Et puis je me consacre le plus possible à mon outil de travail : mon corps, training, natation.

Je profite aussi de mes congés pour participer à des formations professionnelles. Cette année 2010/2011, j'aurais fait 4 semaines de stages en comptant l'été à venir, dont deux que je paye moi-même. Ce qui équivaut à me payer des vacances vu le prix. Donc je ne pars pas en vacances car plus de sous.

Pour le financement aussi, quand tout va bien, j'obtiens une formation par an organisée par le CNFPT. J'ai aussi eu de la chance car mon employeur m'en a financé une l'an passé à hauteur de 600 euros et m'en prendra une en charge en novembre prochain pour un montant égal + hébergement en principe. Je fais chaque année des demandes dans le cadre du plan de formation.

Pour ma part la dépense sur l'année passée a été de 2000 euros sans compter hébergement et trajets. Ce n'est évidemment pas mon salaire mais mon épargne personnelle qui finance.»

Un enseignant chef d'orchestre : *«Je prépare les gros chantiers, ce que je ne peux pas faire pendant les semaines de cours, comme des écoutes, des arrangements sur de gros conducteurs, des orchestrations... J'apprends à utiliser les nouveaux logiciels d'écriture.»*

Un enseignant pianiste : *«Je peux enfin travailler tranquillement mon instrument, étudier en profondeur de nouvelles partitions du répertoire. Je découvre aussi les nouveautés publiées. Pour mon instrument, une vie entière ne suffirait pas à tout travailler, ni même à tout lire.»*

Un enseignant violoncelliste : *«Avec le quatuor dont je fais partie, nous organisons une session de 3 jours de travail intense. 7 à 8 heures par jour. Ce travail me permet de me ressourcer avec mon instrument. Il est aussi très utile pour mes grands élèves, futurs amateurs, qui découvriront eux aussi ces pièces à la fin de leurs études...»*

Un couple d'enseignants percussionnistes : *«Avec mon épouse, nous avons économisé pendant plus d'un an, afin de partir au Brésil pendant trois semaines. Nous avons pris des contacts avec des musiciens vraiment virtuoses, mais particulièrement peu fortunés. Nous habitons chez eux pour quelques jours, et en échange des cours reçus, nous donnions un loyer très généreux et participions aux repas. La musique brésilienne ne se limite pas à la bossa nova et à la samba.... Avec eux, nous avons appris énormément. Nous avons noué des liens très forts.»*

Un Dumiste : *«Comme je dis toujours, il y a deux grandes différences entre les jours de classe et les vacances : on travaille, soit, mais à la maison et sans les élèves. Le matin, c'est instrument, instrument et encore instrument. Il m'est impossible de travailler ma trompette de manière satisfaisante d'habitude, alors je me rattrape. Viens ensuite l'évaluation de mes séances de la période qui vient de s'achever : qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui a échoué, pourquoi ? Une fois que je sais où j'en suis, je redéfinit mes progressions et surtout les fiches que je donne aux instituteurs pour qu'ils puissent reprendre en classe ce que j'ai fait. Je leur prépare aussi tous les chants, les bandes d'accompagnement, les extraits d'œuvres à écouter, etc. (tiens, au fait, il faut que je recommande des CD vierges !). Sur le temps qui reste, un peu de recherche de répertoire et d'échanges sur les forums avec d'autres DUMIstes pour se tenir informés. J'allais oublier ! Commencer le mixage des chants que nous avons enregistrés avec les CM2 !!!»*

Education nationale et congés scolaires

Nos collègues enseignants relevant de l'Education nationale ne sont pas dans la même situation que les enseignants artistiques relevant de la fonction publique territoriale. Deux composantes majeures diffèrent. Leur employeur, d'une part, est unique, l'Etat. Et puis ils sont assujettis, principalement, aux lois et règlements du code de l'éducation (tout comme nous concernant les enseignements et la formation).

Ce code, par l'article L521-1, confère au ministre chargé de l'éducation le pouvoir de prendre un arrêté, tous les trois ans sur la définition d'une année scolaire.

Article L521-1

L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes. Un calendrier scolaire national est arrêté par le ministre chargé de l'éducation pour une période de trois années. Il peut être adapté, dans des conditions fixées par décret, pour tenir compte des situations locales.

L'arrêté correspondant est rédigé ainsi : (...) *dans tous les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, les dates de rentrée des personnels enseignants et les dates de rentrée des élèves ainsi que les dates des périodes de vacances sont fixées conformément au tableau annexé (...).*

Ainsi, nos collègues bénéficient de dispositions particulières qui existent véritablement et sont même publiées au Journal officiel.

Une transposition dans la fonction publique territoriale est parfaitement possible. Au même titre que les enseignants de la FPT sont traités de façon particulière, dans les décrets correspondants, concernant le temps partiel, le compte épargne temps ou l'annualisation, il serait possible de prévoir un article supplémentaire dans le décret 85-1250 renvoyant à l'arrêté du ministre de l'éducation.

Notre syndicat avait déjà fait cette démarche en 2003 auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales, via le Conseil supérieur de la FPT, lors de l'instauration du compte épargne temps dans la FPT. Le gouvernement n'avait pas donné suite.

Des pratiques qui rappellent les pires heures de l'histoire française du XXème siècle

Certains conservatoires ont reçu le mël suivant :

De : Fonc Territo [mailto:fonc85-1250@hotmail.fr]

Publié : mercredi 13 avril 2011 19:57

Publié dans : conservatoire

Bonjour,

Afin d'assurer une équité entre les filières de la fonction publique territoriale, nous souhaitons comprendre pourquoi dans l'ensemble des conservatoires français, le décret 85-1250 n'est pas appliqué pour les PEA ou ASEA.

L'ensemble des réponses ministérielles sur ce sujet stipulent de façon récurrente, que les enseignants territoriaux ne bénéficient pas d'un régime dérogatoire.

Pouvez-vous nous indiquer si votre établissement respecte la loi ?

Cordialement

LE COLLECTIF 85-1250

Un mël typiquement anonyme, imprécisions et intimidations de rigueur, une soi-disant organisation derrière le message. La dénonciation n'est pas loin. Et pourquoi pas la milice ?

C'est décidé : les enseignants artistiques entrent en résistance.

Et si demain...

Que se passerait-il si, demain, les enseignants artistiques relevant de la fonction publique territoriale ne bénéficiaient plus des congés scolaires ? Imaginons vraiment les conséquences. En extrapolant le plus vraisemblablement les différentes tournures des événements. C'est-à-dire dans le respect du cadre statutaire, dans le respect des nécessités du service auxquels les agents ne dérogeraient pas, mais aussi dans les dimensions humaines du mécontentement engendré, de type tsunami.

Parlons d'abord de cette règle fondamentale liée au service public, les nécessités du service. Dans un conservatoire, dans une petite école de musique, c'est quoi ? Ce sont d'abord et avant tout les horaires des cours : ils sont intimement liés à la présence des élèves. Cela, c'est incontournable. Parlons maintenant du cadre statutaire. Et en premier lieu, les missions : enseigner, il faut le faire, c'est impératif. Quoi d'autre, de vraiment important ? Rien ou pas grand chose. Passons. Et résumons : les nécessités du service, c'est enseigner aux élèves, quand ils sont disponibles, en face à face pédagogique.

Tout le reste relève de la bonne volonté, du volontariat. S'ils perdent les congés scolaires, les enseignants seront complètement dégoûtés. Ils ne viendront plus en cours avec leurs instruments, n'apporteront plus leurs partitions, leur métronome, leur crayon, leur gomme, leurs CD. Ils viendront à pied au travail et n'utiliseront plus leur véhicule personnel, tomberont malades de dépression ou de tendinite, seront désagréables, aigris, ils délaisseront leur travail à la maison, ils prendront des pauses en plein cours et feront garder leur classe par un collègue.

Les auditions deviendront rares, les horaires envisagés ne seront plus discutables, d'ailleurs plus grand-chose sera discutable, les concerts des professeurs, lorsqu'ils auront encore lieu, seront d'une qualité qualifiable de médiocre, plus question de transporter ou déplacer le moindre matériel, il faudra aussi trouver un costume pour tous, ou bien le jean-baskets sur scène deviendra la norme. Plus d'utilisation du téléphone personnel, ni du courriel. Plus le moindre arrangement, plus la moindre adaptation.

Et puis il faut s'attendre à des grèves régulières le mercredi, ou bien le jour du concert important préparé depuis des mois. Et puis, quand la corde du violon cassera, contrairement à aujourd'hui, il n'y en aura pas de rechange,

parce que le professeur n'en prêtera plus sur son stock à lui. Idem pour le fusible de l'ampli. Au moindre grain de sable qui surviendra, là où actuellement les enseignants se démènent pour que le spectacle fonctionne – «the show must go on» – les annulations ou amputations de spectacle se multiplieront.

Avec vraiment beaucoup de chance, notre pays connaîtra une diminution spectaculaire de la qualité de l'enseignement. On peut prévoir un mécontentement certain des usagers. Les élus locaux seront interpellés régulièrement, autant par les personnels que par les usagers.

Très probablement, il y aura des blocages réguliers avec les hiérarchies, des objectifs pédagogiques revus fortement à la baisse, et plus aucune audition publique. Et là, on peut prévoir de véritables protestations des enseignants et des usagers sur l'ensemble du territoire. Des articles de presse, des manifestations et autres défilés dans les rues, avec des banderoles, et beaucoup de bruit (forcément).

Et avec un peu de malchance, blocage rapide et total des conservatoires ou des écoles de musique et de danse, restructuration ou fermeture du service public. Cela aussi, certains l'ont déjà vécu. Passage en association subventionnée, c'est-à-dire dans le secteur privé... avec les congés scolaires enfin reconnus !

Eh oui, dans le secteur privé, la convention collective de l'animation prévoit les congés scolaires pour les enseignants.

Dans tous les cas, la destruction de l'enseignement artistique public serait bel et bien commencée, la transmission du patrimoine musical et chorégraphique en France serait largement compromise. A court terme, quelques années suffiraient. Sans oublier l'art dramatique et les arts graphiques.

Attaquer les enseignants artistiques sur les congés scolaires, c'est faire le pas de trop, c'est franchir un point de non-retour. Plus personne ne maîtrise plus rien. Et les syndicats ne pourront pas encadrer la multitude des mécontentements ni les situations extrêmes qui se produiront ici ou là. C'est s'engager dans une partie où il n'y aura que des perdants.



Demande d'adhésion

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Profession :

Ont participé à ce numéro :

Corynne AIMÉ
Fred BORRI
Jean HASS
Luc LAINÉ
Marc PINKAS
Yves SAPIR
Jacques SAUSSARD
Danielle SEVRETTE
Muriel SIERRAS
Marc SLYPER

A renvoyer au SNAM - 14-16 rue des Lilas - 75019 Paris
snam-cgt@wanadoo.fr